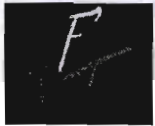




Collège Etienne de
Flacourt



COMITE DE GESTION
LUNDI 25 MARS 2013

PROCES VERBAL

La séance est ouverte par le Président de l'APE à 11h45.

Etaient présents :

Dossier suivi par

Membres à voix délibérative :

- Ayoub ANVARALY (Président de l'APE)
- Marie-Christine ABIDALY
- Romaine MELARD
- Amine ANOUVARALY
- Marcellin ZAFIMIHARY (absent mais procuration pour les votes)
- Lyvah JOELSON
- François TURLAN
- Jean-Richard BENARD

Téléphone/Fax
+261 20 94 426 68
GSM
+261 32 07 601 10

Mél
cftulear@moov.mg

Adresse :
Rue REFOTAKA
BP 227
TULEAR

MADAGASCAR

Membres à voix consultative :

- Jean-Philippe MOUD
- Séverine GATEAU
- Jackie MELARD

Personnel invité

- Bernard DEMOLIN (enseignant recruté local)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Proposition salariale pour les recrutés locaux
2. Fixation des écolages 2013 – 2014
3. Exonération des frais d'écolages des enfants du personnel
4. Frais d'écolages des élèves « étrangers tiers »
5. Convention APE.





Point 1 : Proposition salariale pour les recrutés locaux

Le comité de gestion propose une hausse des salaires à compter du 1 janvier 2013 de 8% pour l'ensemble des personnels.

2/4

Vote pour à l'unanimité

Point 2 : Fixation des écolages 2013 – 2014

Afin de pallier à la chute des effectifs, le Président souhaite que l'augmentation des écolages reste inférieure à 10%. Il est donc proposé pour la rentrée scolaire 2013 :

- Augmentation des écolages de 9%.

Vote pour à l'unanimité

Point 3 : Taux d'exonération des frais d'écolages 2013 – 2014

Le comité de gestion propose une modification du taux d'exonération des frais d'écolages accordé aux personnels recrutés locaux (français, malgache ou étranger). Actuellement, il existe un taux unique de 90% pour les personnels. Pour l'année 2013, le président explique qu'il ne sera pas possible de conserver ce taux pour des raisons financières et maintenir le budget en équilibre.

Le 11 mars, il a réuni les représentants du personnel pour leur proposer une négociation. Devant la conjoncture délicate de l'établissement, il a proposé un taux de 20% d'exonération et a invité les représentants à lui faire une autre proposition et engager ainsi une véritable négociation.

Le président a accepté de déplacer le comité de gestion prévu le 18 mars au 25 mars pour permettre à un membre d'être présent et donner également plus de temps à la réflexion.

Les personnels ont proposé un taux à 84% (moyenne des taux variant de 70 à 90% selon les salaires) mais ont refusé de négocier un quelconque taux supérieur à 20%. Pour autant, le président a demandé plusieurs fois que chacun fasse un effort pour éventuellement trouver un taux acceptable pour tous les partis.

Les représentants ont refusé d'envisager cette possibilité avec comme argument, celui de maintenir tous les enfants du personnel au sein de l'établissement.

En l'absence de négociation, le président a proposé la solution suivante pour la rentrée prochaine :



3/4

- 30% d'exonération, ce taux pouvant être révisé chaque année.
- Une aide de 40.000 AR mensuelle pour les personnels qui scolarisaient leur(s) enfant(s) au collège et qui feront le choix de les scolariser dans un autre établissement de la ville à la prochaine rentrée. Cette aide sera accordée jusqu'à la fin de leur scolarité en collège (classe de 3^e). La somme de 40.000 AR correspond environ aux frais d'écolages d'un établissement privé de bonne réputation de la ville.
- Doublement de la prime de rentrée pour le personnel dont les enfants ne sont pas scolarisés au collège.

VOTE : 6 pour, 2 contre

Point 4 : Frais d'écolages des élèves étrangers tiers

Le président propose que les frais d'écolages des enfants d'étrangers tiers soient alignés sur les tarifs pratiqués pour les familles malgaches.

Vote pour à l'unanimité

Point 5 : Modification convention

Dans la convention, une phrase de l'article 12 est modifiée :

« aucune condition de nationalité n'est exigée pour faire partie du comité, toutefois les postes de président, vice-président, trésorier devront être assurés par des membres de nationalité française. »

devient :

« aucune condition de nationalité n'est exigée pour faire partie du comité ».

A partir du 26 mars 2013, tout parent pourra postuler à ces postes sans distinction de nationalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h55

Le Président du Comité de Gestion

Le Principal


Ayoub ANVARALY


Jean-Philippe MOUD